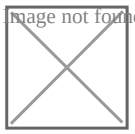

Un stagiaire peut-il avoir plusieurs tuteurs de stage ?

Par **Florian14000**, le **13/08/2018** à **12:33**

Bonjour,

nous sommes 2 co-gérants d'une SARL et nous souhaitons accueillir un stagiaire prochainement. La question que l'on se pose est : peut-on être tous les 2 son tuteur de stage ? Afin de pallier l'absence de l'un de nous pour raisons diverses (congés, maladie, etc.).

Après tout le stagiaire est là pour apprendre, se serait dommage qu'il soit sans tuteur pendant 2 semaines pour X raisons...

Merci beaucoup !

Par **janus2fr**, le **13/08/2018** à **14:48**

Bonjour,
Votre question est incompréhensible. Le tuteur de stage est un des enseignants du stagiaire qui suit le stage de son élève et est donc son référant à l'école.
Vous ne pouvez donc pas être tuteur de stage...

Par **Florian14000**, le **13/08/2018** à **14:54**

J'ai simplement confondu "tuteur", et "maître", n'aimant pas le mot "maître" et pensant que les 2 étaient pour la même chose. Donc après petite recherche, tuteur = enseignant, maître = membre de l'entreprise.
Donc ma question reste la même mais concerne le maître de stage... En gros deux salariés(ou dans notre cas, 2 co-gérants car nous n'avons pas encore de salariés...) peuvent-ils être responsable d'un même stagiaire ?

Par **janus2fr**, le **13/08/2018** à **15:02**

A voir avec l'école, mais normalement, un seul maitre de stage.

Cela ne pose pas de problème dans la mesure où le stagiaire ne travaille pas nécessairement uniquement avec son maitre de stage.
Par exemple, je suis le maitre de stage de plusieurs stagiaires en tant que responsable d'un bureau d'étude d'une grande entreprise, mais les stagiaires sont intégrés à l'équipe et ne travaillent donc pas directement avec moi.

Par **Florian14000**, le **13/08/2018** à **15:13**

Très bien, merci de votre réponse rapide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés